

Amigos de Moçambique, ASBL

COMPTE RENDU DE L'

Assemblée générale du 27 février 2009

Membres présents : 9

Anne Vandeputte, Annemie Vanroelen, Chantal Janssens, Edith Bonnet, Jean-Claude Sadoine, Patrice Deramaix, Regina da Silva Barbosa, Tania Crucitti, Rafaella Zaccheddu.

Toutes ces personnes sont en ordre de cotisation et signent la liste des présences.

Membres représentés : 5

Six procurations ont été remises au secrétaire :

Christine Mulenga donne procuration à Edith Bonnet.

Razia Alibhai donne procuration à Annemie Vanroelen.

Édouard Vinck donne procuration à Patrice Deramaix.

Dominique Chartier donne procuration à Jean-Claude Sadoine.

Paulette Pierson-Mathy donne procuration à Edith Bonnet.

Raymond Dumoulin donne procuration à Chantal Janssens.

Toutes ces personnes sont en ordre de cotisation mais un membre est porteur de 2 procurations, ce que les statuts interdisent. Dès lors, la procuration émise par Paulette Pierson-Mathy (la dernière en date) est invalidée.

La séance est ouverte à 20 h 15, sous la présidence d'Edith Bonnet

Rapport Moral 2007

Tous les membres sont en possession du texte proposé par le CA depuis plus d'une semaine (document 1). Quelques explications sont demandées et fournies en ce qui concerne le site Internet et les comptes *Google* et *all2all*.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés

Comptes annuels

Tania présente les comptes annuels.(voir document 2)

Elle précise que la gestion comptable des stocks (objets artisanaux) n'a pas été possible jusqu'à présent. Elle donne des précisions sur les recettes « diverses » et sur les divers placements bancaires.

Les comptes annuels sont approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés

Cotisations

Suite à l'oubli de fixation des cotisations 2009 (lors de l'AG de 2008), le CA demande à l'assemblée d'entériner la reconduction des montants de 2008

La proposition est approuvée à l'unanimité des 14 votants

Pour 2010, Tania et Jean-Claude proposent de supprimer la catégorie « membres effectifs », dans la mesure où, dans la réalité, tous les membres ont les mêmes droits et devoirs, et de porter la cotisation normale (« amis ») à 20 euros.

La proposition est approuvée à l'unanimité des 14 votants

En 2010, il n'y aura donc qu'une seule catégorie de membres, et trois types de cotisation :

1. cotisation de soutien : à partir de 50 euros;
2. cotisation normale : 20 euros;
3. cotisation réduite : 10 euros – au bénéfice des étudiants, chômeurs, pensionnés etc.

Divers

Aucun point « divers » n'a été porté à l'ordre du jour. Les discussions se sont poursuivies librement autour d'un repas convivial.

Annexes

Sont annexés comme parties constituantes du présent rapport :

1. liste des membres en ordre de cotisation au 31 décembre 2008;
2. liste manuscrite signée des membres présents à l'assemblée générale du 27 février 2009;
3. Six formulaires de procuration datés et signés (dont 1 invalide):
4. Rapport moral 2009 (exercice 2008);
5. Comptes d'exploitation et bilan 2008.

Le présent rapport est établi par le secrétaire, Jean-Claude Sadoine.